

# *L'économie solidaire : «réminiscence» de l'économie sociale ?*

par **Alain Lipietz\***

**L**es idées d'économie sociale et d'économie solidaire font un retour presque inattendu sur le devant de la scène, en tout cas totalement inattendu il y a peu encore, et ce retour est relativement non conflictuel. Il n'y a pas, contrairement à ce que l'on aurait pu penser il y a deux ans, conflit entre les tenants de ce que l'on appelle économie solidaire et ce que l'on appelle économie sociale.

Ces courants se regardaient alors en chiens de faïence. « Petits cons de la dernière averse », comme dirait Brassens, contre « vieux cons des neiges d'antan ». Les « vieux cons des neiges d'antan », c'est ce que l'on dénomme l'économie sociale instituée : l'ensemble des mutuelles, coopératives et associations. Cette définition lexicalisée, on ne peut plus la changer, elle a été pratiquement gravée, en France, dans la loi Rocard de 1982. C'est une certaine façon de faire les choses sous la forme d'institutions, coopératives, mutuelles ou associations, qui ont deux points « et demi » en commun.

Premier point : ce sont des sociétés de personnes, des institutions au sein desquelles chaque personne a une voix. La décision n'y est pas prise en fonction de la quantité de capital investie. Deuxième caractéristique : les réserves (constituées par les excédents accumulés, par exemple), ne sont pas partageables. La coopérative ou l'association survit à tous ses sociétaires, ce qui en fait une création collective, mais qui n'appartient plus à personne en particulier une fois qu'elle est créée. Cette caractéristique est commune aux coopératives, mutuelles et associations. Enfin, troisième trait, avec quelques nuances, commun : le caractère non lucratif. Les actionnaires coopérateurs peuvent être rémunérés, mais cette rémunération est elle-même limitée. Donc le facteur capital, même quand il est apporté par les travailleurs eux-mêmes, a une rémunération limitée.

L'économie sociale forme un ensemble énorme (sept pour cent du salariat en France), qui assure deux tiers des véhicules personnels, la moitié des logements, qui comprend une banque comme le Crédit Agricole, troisième banque du monde, après avoir été un temps la première, etc. On peut multiplier les exemples pour en souligner le poids. Ces organismes ont une déjà longue histoire, ils sont bien assis, voire aux yeux de certains, rassis.

## *l'amour, fondement du lien social*

En réaction à cette évolution s'était amorcé dès 1970 tout un mouvement d'économie « alternative ». Dans les années 1980, on commence à parler plutôt d'économie solidaire. Nombreux sont ceux qui se lancent ainsi dans l'activité économique, réunis non par le « sous quelle forme ils agissent », mais plutôt par « dans quel

\* *Député Vert  
au Parlement européen.*

esprit ils le font ». Cette économie est fondée sur l'idée que «le bonheur des autres, c'est aussi notre bonheur». Soit de façon extrêmement directe : “ Mon intérêt, c'est que mon voisin soit dans le bien-être, parce que je peux avoir besoin de lui. Mon intérêt, c'est que le boulanger du coin ne disparaisse pas, parce que j'ai besoin de pain », etc. Soit en fonction d'un idéal utopique beaucoup plus altruiste, fondé sur l'amitié, l'amour réciproque, etc, ce que les anthropologues appellent “ la réciprocité ”.

Economie sociale, économie solidaire : voilà deux concepts qui apparemment ne sont pas exactement identiques. Et pourtant il faut souligner l'existence d'ancêtres communs entre l'économie sociale et l'économie solidaire. L'économie sociale (les coopératives, les mutuelles, les associations) avait exactement, un siècle auparavant, la même idéologie que l'économie solidaire. Un homme comme Derrion, créateur d'une coopérative à Lyon et d'un phalanstère au Brésil, faisait référence à Fourier : le théoricien de l'amour comme fondement du lien social. C'est une théorie complètement oubliée dans l'économie sociale telle qu'elle apparaît aujourd'hui.

Toujours est-il que la relation n'est en général pas excellente entre “ grands machins ” de l'économie sociale instituée et “ jeunes pousses ” de l'économie solidaire. D'ailleurs, rien, dans l'esprit de l'économie solidaire, n'implique une certaine façon de s'organiser juridiquement. Mais dans la réalité, les jeunes, ou pas très jeunes, qui créent l'économie solidaire dans les années 1970-1980, empruntent l'une des formes de l'économie sociale : l'association ou la coopérative. Dans les années 1970 et 1980, quelques petites nouvelles mutuelles se créent, mais c'est le statut d'association ou de coopérative qui est choisi lorsqu'il s'agit de produire. Par ce canal, des ponts s'établissent, une certaine reconnaissance mutuelle s'amorce, entre «anciens et modernes» : un point commun entre l'économie solidaire et l'économie sociale se révèle être l'amour du métier (1).

Sur le plan du contexte politique français, ces relations ont également été facilitées par la majorité de gauche plurielle au pouvoir depuis 1997. La loi de lutte contre les exclusions (1998) prévoit par exemple que des entreprises “ à vocation sociale ” auront le droit d'être financées à la fois par leur chiffre d'affaires et par l'argent de la redistribution, c'est-à-dire des subventions ou une dispense d'impôts. Des événements comme les Assises de la vie associative (février 2000) donnent aussi l'occasion aux uns et aux autres de prendre la mesure de la convergence de leurs finalités et de leur héritage commun (2). Et le contexte économique général, chargé de menaces pour les activités de l'économie sociale comme de l'économie solidaire, rapproche encore leurs responsables.

Une alliance entre économie sociale et économie solidaire se noue donc pour des raisons fondamentales et pour des raisons, il faut le dire, souvent tactiques : face à Bruxelles, face aux compagnies d'assurance, face à la banque ordinaire, etc. Le champ de bataille est assez compliqué. Par exemple, dans l'Union européenne, on voit à la fois le Conseil européen de Lisbonne ( juin 2000) dire : “ Le tiers secteur aura un rôle très important pour parvenir au plein emploi ” ; et en même temps la Commission de Bruxelles supprime son administration chargée du tiers secteur et

(1) A l'origine du mouvement coopératif ou mutualiste français, on trouve souvent des professionnels très qualifiés - doreurs sur tranche, ébénistes, etc - qui ont un savoir-faire et qui n'ont pas du tout envie de passer sous le joug du capital pour le mettre en œuvre.

(2) «Nos enfants croiront avoir de l'imagination, ils n'auront que des réminiscences» (Saint-Simon, cité par *Participer*, publication de la CG SCOP, juin 2000).

dit à l'économie sociale : “ Soit vous vous occupez des très pauvres - c'est-à-dire qu'on comprend l'économie sociale comme l'économie du social, au sens de l'économie des pauvres, l'économie de la survie -, et vous vous avez comme interlocuteur la Direction Générale qui s'occupe du social ; soit vous faites vraiment de l'activité économique, consultez alors la DG qui s'occupe des entreprises ” (3). Une logique de massacre de l'économie sociale est à l'œuvre actuellement dans la Commission de Bruxelles, alors que le Conseil européen a professé le contraire, et le Parlement européen également.

## une convergence avec l'évolution sociale

Quant aux perspectives, l'économie solidaire a l'avenir devant elle et va être amenée à revivifier l'économie sociale, jusqu'à la possibilité, à très longue échéance, de devenir dominante. Pour qui veut rompre avec le capitalisme, cette voie-là est la plus crédible : le développement de l'économie sociale, comme forme d'organisation, avec l'idéal de l'économie solidaire.

Pourquoi ce pari ? D'une part parce qu'il a une base économique : parmi les différents domaines de l'économie, celui qui se développe le plus est ce que l'on appelle l'économie de voisinage. Cette économie de voisinage, qui a reposé essentiellement sur les femmes, sur le patriarcat (et qui représente encore la majorité des heures travaillées en France, il ne faut pas l'oublier !), est appelée à se développer au fur et à mesure de la dissolution de la famille patriarcale. Face au patriarcat et face au capitalisme, seules les structures du type associatives, ou coopératives-associatives, ou coopératives, permettent d'être à la fois autonome et solidaire de son prochain. Cette approche requiert un double financement (privé et public), du fait que l'on y sert des clients de façon marchande, et que l'on remplit en même temps une mission d'intérêt général (4).

La désagrégation du patriarcat, l'impossibilité de le remplacer par un tout salariat (on n'imagine pas un salarié qui aurait pour fonction de jouer le rôle de mère ou de père de famille, ni une femme de 75 ans se chargeant de sa mère centenaire !) font que les structures du type économie sociale vont être amenées à occuper un champ immense. Au cours du XXIème siècle, le gros de l'activité économique consistera en cela : s'occuper les uns des autres.

Autre exemple : la culture. La culture a toujours été, dès l'instant qu'elle s'est détachée de l'Eglise, un élément du tiers secteur. Mais, après tout, la troupe de Molière n'était-elle pas déjà une coopérative subventionnée par Colbert ? Par définition, la création culturelle demande, pour son existence même, avant même de servir des spectateurs particuliers, un financement social collectif couvrant l'existence des auteurs, des compagnies théâtrales, etc. Il lui faut donc, à elle aussi, un “ financement mixte ”. Réminiscence, là encore !

**Alain Lipietz**

---

(3) Dans la nomenclature de la DG «Entreprises», l'économie sociale a été répertoriée dans le sous-secteur ... des petites entreprises et de l'artisanat. Le Crédit Agricole se trouve ainsi «accompagné» par l'unité qui s'occupe de petites entreprises et d'artisanat !

---

(4) On fait déjà son devoir, en quelque sorte, vis-à-vis de la société, lorsque l'on a par exemple monté un restaurant d'insertion dans une cité en déshérence ; donc on n'a pas, en sus, à payer des cotisations sociales.

---